

DATE LIMITE DE RETOUR

DESTINATAIRE

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.

OUVRAGE CONCERNÉ

SIRET

NAF

SIRET

NAF

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

REDEVANCE POUR STOCKAGE D'EAU EN PÉRIODE D'ÉTIAGE DECLARATION AU TITRE DE L'ANNEE

MODIFICATION INTERVENUE EN COURS D'ANNÉE (CESSION, FUSION-ABSORPTION, ETC.) OU CESSATION D'ACTIVITÉ

Date de changement ou date de prise d'effet _____ SIRET | NAF | | | | |

Nouvelle dénomination et adresse _____

Références à rappeler dans toute correspondance

Affaire suivie par

Tel

Courriel

VOLUMES D'EAU STOCKÉS EN PÉRIODE D'ÉTIAGE

Volume d'eau en stock le m³ (1)

Volume d'eau en stock le m³ (2)

Volume stocké (2) - (1) m³

La capacité totale de stockage de l'ouvrage est de m³

Si cette information est absente ou erronée, veuillez la renseigner ou la corriger ici m³

Si une crue de débit supérieur à la crue de fréquence quinquennale est survenue entre le et le , veuillez compléter la rubrique suivante :

STOCKAGE AU COURS DE LA PÉRIODE DE CRUE

A quelle date la crue a-t-elle atteint son débit maximal ? Débit maximal atteint m³/s

A quelle date le déstockage continu de la crue a-t-il pris fin ? Volume d'eau en stock à cette date m³

Volume d'eau en stock le 31^{ème} jour qui a suivi la date à laquelle la crue a atteint son débit maximal m³

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom Téléphone

Fonction Courriel

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom Fait à

Prénom Le

Téléphone Courriel

SIGNATURE